

OBJET : Délégations de fonctions à Lionel MOLLIER de la présidence de la Commission de Délégation de Service Public « Eau potable » du 23 avril 2018.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations de fonctions,

Vu la délibération n°5 du 29 mars 2018 portant élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public « Eau potable »,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Franck LOMBARD, Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère décide, compte tenu de son absence le lundi 23 avril 2018 à 10h40, de déléguer à Monsieur Lionel MOLLIER, Vice-président, la présidence de la Commission de Délégation de Service Public « Eau potable » qui aura lieu le lundi 23 avril 2018 à 10h40.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis au représentant de l'Etat, publié au recueil des actes administratifs, affiché et notifié à l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à Albertville, le 17 avril 2018

Le Président,
 Franck LOMBARD

